

**Plan directeur de développement du site Contrecoeur - SHDM****Avis préliminaire****2<sup>ème</sup> passage****Arrondissement : Mercier / Hochelaga-Maisonneuve**

---

**AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 2 MARS 2007**

Après avoir pris connaissance de la demande révisée, le Comité formule les recommandations et commentaires qui suivent.

**1. LA FORME URBAINE**

Le Comité se réjouit de l'amélioration apportée au projet, notamment au chapitre du design urbain. La structure du domaine public lui paraît plus claire, bien que la poursuite de la collectrice jusqu'à la rue Robitaille ne soit pas encore assurée. Ce lien direct est une composante importante de la structure urbaine qui contribuera à la clarté de l'ensemble du projet de développement.

Également au chapitre de la voirie, la possibilité de prolonger l'amorce existante d'une voie dans l'axe de la rue située au sud de la rue Robitaille devrait être exploitée de manière à rendre la trame plus attrayante et conviviale pour les piétons.

La création d'une allée verte au centre des îlots plus denses est un élément intéressant du projet qui répond au souhait exprimé par le Comité dans son avis précédent quant à l'intérêt de créer une meilleure articulation des espaces verts et bâtis.

**2. L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LES ÎLOTS CENTRAUX**

Le Comité accueille favorablement la solution d'implantation des bâtiments localisés dans les îlots centraux du projet. Cependant, comme cette solution lui a été sommairement présentée, le Comité souhaiterait disposer d'informations plus détaillées pour en apprécier les avantages et les inconvénients.

**3. LE STATIONNEMENT**

La réflexion sur l'offre en espaces de stationnement doit se poursuivre. Les documents préliminaires illustrant des bâtiments résidentiels montrent des portes de garage en façade. Dans un contexte où les bâtiments sont rapprochés, ce genre de solution est à proscrire puisqu'elle entraîne une déstructuration du domaine public en plus d'une perte de stationnement sur rue et de la souplesse inhérente à cette dernière formule.

La qualité de l'espace public et de l'aménagement qui y sera réalisé (chaussée, trottoir, plantation et éclairage) est à la base de la création de l'ambiance urbaine qui profitera à l'ensemble du projet. L'espace public doit être prépondérant. Des exemples de multiplication des accès privés de stationnement existent à Montréal et ne devraient pas être reproduits. D'autant que des options éprouvées existent

**Plan directeur de développement du site Contrecoeur - SHDM**  
**Avis préliminaire**  
**2<sup>ème</sup> passage**  
**Arrondissement : Mercier / Hochelaga-Maisonneuve**

---

**AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 2 MARS 2007**

également à Montréal et qu'elles sont applicables dans le contexte du site Contrecoeur. Le Comité recommande de retenir des solutions comportant la localisation des stationnements à l'arrière des constructions et accessibles latéralement depuis la voie publique.

**4. LA POURSUITE DE L'ÉLABORATION DU PROJET**

Par ailleurs, afin de poursuivre sa contribution à l'élaboration d'un projet d'ensemble de qualité et des instruments réglementaires qui en assureront l'encadrement, le Comité demande que les plans, coupes et élévations des différentes typologies résidentielles proposées lui soient soumis.

Le développement du site Contrecoeur représente un projet majeur dans la partie est de la ville. Il s'agit d'une opportunité de créer un fragment de ville répondant à une diversité de clientèles résidentielles. Le projet n'est pas achevé, un raffinement de ses composantes s'impose.

Préparé par :

Approuvé par :

Élaine Gauthier  
Secrétaire

Adrien Sheppard  
Président

Le 7 mars 2007

Le 7 mars 2007